

CALENDRIER SCOLAIRE

Notes explicatives

Relativement au calendrier scolaire disponible sur le site du Cégep, nous souhaitons vous présenter ce complément d'information destiné à faciliter son utilisation et assurer la compréhension des différents codes qui y sont utilisés.

SEMAINE DE CLASSE

Le calendrier est établi sur des séquences de cinq jours identifiés par les jours de la semaine. Il comporte, à chaque session, quinze répétitions de cette séquence. C'est donc dire qu'il y aura quinze journées du lundi, quinze journées du mardi, etc. L'indice dans le coin supérieur droit de chaque case indique la semaine.

● **DATE LIMITE DE DÉSINSCRIPTION**

Dernière journée où il est possible d'annuler son inscription au cours sans échec et sans mention au bulletin.

●● **DATE LIMITE D'ABANDON**

Dernière journée où il est possible d'annuler sa participation au cours sans échec. Une mention d'abandon apparaîtra alors au bulletin.

EHR - JOURNÉE D'ÉVALUATION

Journée située en fin de session et réservée aux activités d'évaluations terminales de cours selon l'horaire régulier (semaine 15).

EC - ÉVALUATION TERMINALE COMMUNE

Journée située en fin de session et réservée aux activités d'évaluations terminales de cours. La procédure selon laquelle ces plages sont octroyées, et l'ordre de priorité appliqué, est communiquée aux coordinations de département à chaque session par les analystes de l'organisation scolaire. De plus, un horaire détaillé de ces évaluations est diffusé sur le site du Cégep dès que disponible.

JP - JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

Journée planifiée par la Direction des études du Cégep portant principalement sur des objets à caractère pédagogique à l'intention du personnel enseignant.

TP - JOURNÉE « TOUT UN PROGRAMME »

Journée d'information scolaire pour les personnes étudiantes de 5e secondaire des écoles de notre territoire qui visitent notre collège et assistent aux différentes activités organisées pour l'occasion.

JM - JOURNÉE DE MISE À JOUR

Journée consacrée au ressourcement et à la mise à jour pour les personnes étudiantes. Celles-ci pourront notamment se rencontrer, effectuer des travaux et des lectures ou rencontrer leurs professeures et professeurs.

JE - JOURNÉE D'ENCADREMENT

Journée réservée à des activités d'apprentissage, sans évaluation, pour apporter une aide particulière aux personnes étudiantes, telles que :

- Soutien aux travaux en cours;
- Préparation aux évaluations;
- Rencontre individuelle ou de groupe (professeur(e)/étudiant(e), professionnel(le)/étudiant(e))
- Pratique en laboratoire avec une ou un professeur ou une ou un technicien, etc.

JR ET JR* - JOURNÉE PARTICULIÈRE D'ENSEIGNEMENT

Journée consacrée aux activités pédagogiques suivantes : la reprise d'un cours, la reprise d'un examen et les activités d'évaluation sommative préparatoires à l'épreuve uniforme de français ou d'anglais langue d'enseignement (JR*).

JPR - JOURNÉE PROVISoire PARTICULIÈRE D'ENSEIGNEMENT

Journée pouvant servir à absorber l'ajout imprévu d'une journée supplémentaire à la suite d'une levée de cours. Si la session ne comporte aucune levée de cours, cette journée devient une journée de correction et le délai de remise de notes est devancé d'une journée.

EUL – ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS

L'épreuve uniforme de français a lieu à la date fixée par le ministère de l'Enseignement supérieur. Pour les personnes étudiantes du DEC anglais de l'ÉNA, il s'agit d'une épreuve de langue anglaise.

– JOURNÉES DE CORRECTION

Le personnel enseignant a cinq jours ouvrables après la fin de la session pour inscrire ses notes dans le système informatique du Cégep.

Pour chaque année scolaire, le calendrier est discuté en Commission des études et, suite à sa recommandation, il est adopté au Conseil d'administration.

En cas d'imprévu, il est possible que des journées de cours ou d'évaluation soient annulées. Le Service de l'organisation scolaire modifie alors le calendrier en cours pour permettre la tenue des activités qui étaient prévues. Les étudiants et le personnel sont informés des changements le plus tôt possible. Le réarrangement du calendrier sera déposé à la Commission des études et au Conseil d'administration et diffusé par l'entremise du site du Cégep.

Si la Direction des études évalue qu'un simple réarrangement du calendrier selon les règles établies n'est pas suffisant, elle présentera un nouveau projet de calendrier à la Commission des études pour obtenir une nouvelle recommandation afin qu'il soit par la suite adopté au Conseil d'administration.